République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération
		n°2025.70 Du 13 octobre 2025
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 7 octobre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud LC SC La Celle Saint-Cloud	Objet : Avis sur la demande d'adhés Longpont-sur-Orge au SIGEIF	ion de la commune de
Secrétaire de séance :	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
Vincent POUYET  En exercice : 33  Présents : 30  Pouvoirs : 3	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-18,	
Votants: 33 Pour: 33 Contre: 0	<ul> <li>Vu la délibération n°25-13 du 7 juillet 2025 du comité d'administration du SIGEIF autorisant l'adhésion de la commune de Longpont-sur-Orge,</li> </ul>	
Abstentions : 0 Présents Le Maire Olivier DELAPORTE	Vu la délibération n°10/2025 du 9 avril 2025 du conseil municipal de Longpont- sur-Orge sollicitant son adhésion au SIGEIF pour la compétence en matière de distribution publique de gaz,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY	Vu les statuts du SIGEIF et notamment son article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF,	
Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX	<ul> <li>Vu la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 ainsi que le contenu du cahier des charges annexé à cette convention,</li> <li>Vu l'avis favorable de la Commission finances – affaires générales – vie économique – commerce du 1er octobre 2025,</li> <li>Vu le courrier du Président du SIGEIF en date du 28 juillet 2025,</li> </ul>	
Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI		
Les Conseillers		
Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE	Considérant l'intérêt pour la commune de Longpont-sur-Orge d'adhérer au SIGEIF au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz,	
Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET	Considérant que le comité d'administration du SIGEIF a autorisé la demande d'adhésion de la commune de Longpont-sur-Orge,	
Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Stéphane MICHEL	Considérant que le 28 juillet 2025, le Prési commune de La Celle Saint Cloud à se prononc délai de 3 mois,	
Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN	APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ	
Jean-François THOMAS A l'unanimité des membres présents et représentés, Andrée BLOCH		ntés,
Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	Approuve l'adhésion de la commune de Longpont-sur-Orge au SIGEIF.	
Absents excusés : Juliette DECAUDIN Françoise ALBOUY Carmen OJEDA-COLLET	Précise que la présente délibération sera notifié	e au Président du SIGEIF.
Absents ayant donné pouvoir :		

Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20251022-2025-70-DE Date de réception préfecture : 22/10/2025 Juliette DECAUDIN pouvoir à Sylvie d'ESTEVE Françoise ALBOUY pouvoir à Valérie LABORDE Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean François BARATON



Le Maire.



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :

de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)
 ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)
 Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.